

## Qu'est-ce qu'un contrat ?

Les contrats sont des outils de partenariat développés par l'Agence de l'Eau afin :

- d'atteindre le bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau superficielle et souterraine demandé par la directive cadre sur l'eau
- d'améliorer, préserver la qualité de l'eau potable prélevée et distribuée en limitant l'impact des activités polluantes sur la ressource en eau

Financeurs, collectivités, organismes socio-professionnels et associations s'engagent sur des actions à mener, à l'échelle d'un bassin versant, dans les 6 ans maximum, afin d'atteindre ces objectifs.

Les contrats permettent de décliner de manière opérationnelle le SAGE. Ainsi, sur le territoire du SAGE, 3 contrats sont portés par le SIABAVE et la chambre d'agriculture de la Marne pour 2 d'entre eux.

Aisne et  
Vesle  
axonaise



Les avantages de cet outil sont multiples : il permet de mutualiser les compétences et les moyens des collectivités concernées, de faciliter la concertation et la prise de décision, et de garantir la pérennité des services publics.